



## RESTREINDRE L'ACCÈS OU ÉDUCUER LE PUBLIC ?

### UN SIÈCLE DE TRANSFORMATIONS DANS LA PROTECTION DE LA FAUNE DU PARC DES LAURENTIDES

PAR MARTIN HÉBERT

PH. D., PROFESSEUR D'ANTHROPOLOGIE À L'UNIVERSITÉ LAVAL  
ET VICE-PRÉSIDENT DE LA SHFQ

Le 14 juin 2013, le Club Appalaches, dernier club privé de chasse et de pêche installé sur des terres de la Couronne au Québec, voyait ses droits de contrôle sur le territoire abolis. Trente-cinq ans après l'annonce de la création des Z.E.C. en 1978, la transition hors des concessions exclusives et privées de chasse et de pêche est arrivée à son terme. Le grand récit de ce «déclubage» du territoire est relativement bien connu. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de riches *sportsmen* issus de la bourgeoisie américaine, canadienne anglaise et québécoise reçurent du gouvernement québécois des territoires sur lesquels ils purent installer des clubs de chasse et de pêche somptueux et extrêmement exclusifs. Ces clubs, qui devinrent des symboles flagrants des inégalités entre les classes sociales au Québec, de même que de la mainmise des intérêts américains sur les ressources naturelles de la province, engageaient des Canadiens-Français et des Autochtones comme guides mais, dans l'ensemble, contrôlaient agressivement leurs frontières et posèrent une entrave majeure aux activités de subsistance de l'un et l'autre de ces groupes sur le territoire. Les Autochtones qui retournaient sur des territoires familiaux et ancestraux se voyaient, soudainement, arrêtés et mis à l'amende pour braconnage. Les Canadiens-Français qui vivaient de la pêche en eau douce une partie de l'année (comme mon grand-père maternel) subissaient le même sort. En 1912, dans un texte rédigé en anglais, un chroniqueur nommé Henry Beckles Willson les traitait de «*commerçants de truites*», un terme utilisé, en français s'il vous plaît, comme synonyme de «braconneur<sup>1</sup>». Puis à la fin des années 1960 vint la prise de conscience, le réveil québécois affirmant une volonté d'être «maîtres chez nous». Dans un brûlot publié en 1971 intitulé *Le scandale des clubs privés de chasse et de pêche*, le journaliste Henri

Poupart dénonça vertement cette appropriation étrangère du territoire et ses impacts sur le mode de vie des populations exclues par la création des clubs. Le mouvement pour l'abolition des clubs atteint alors une ampleur considérable et déboucha, comme je l'ai dit, avec la formalisation du «déclubage» en 1978. L'ère de la réappropriation des terres publiques pour le bien du plus grand nombre, l'ère de la pêche et de la chasse accessibles à tous était ouverte.

Tout au long de cette histoire deux visions de la protection de la nature se sont trouvées en tension l'une avec l'autre. La première, élitiste, considère que de donner des droits exclusifs à une poignée d'utilisateurs arriverait à créer un effet de conservation de la nature «par le petit nombre». La seconde, démocratique, est plus complexe. Elle doit à la fois rendre la nature accessible à tous et réglementer cette utilisation massive en vue d'assurer la pérennité de la ressource.

Une autre manière de présenter ce débat est de voir la protection de la nature comme relevant soit du marché, soit de l'État. Après tout, pour employer une heureuse formule de Paul-Louis Martin, la «Nature en tenue de bourgeois» que nous associons aux clubs privés du tournant du XX<sup>e</sup> siècle était vue comme un bien de prestige. Même l'accès plus «démocratique» des forfaits payés à la journée demeure exorbitant. Selon Beckles Willson, le permis annuel pour chasser et pêcher dans le Parc des Laurentides en 1910 coûte \$10, montant auquel on doit ajouter un droit supplémentaire de \$1 par jour d'activité sur le territoire. Cette somme est hors d'atteinte pour les ouvriers québécois, qui gagnent alors en moyenne \$338 par année, dans un contexte d'inflation majeure du prix du logement, de la nourriture et du combustible<sup>2</sup>. Même les salariés relativement prospères (c'est-à-dire gagnant autour de

1 Henry Beckles Willson (1912) *Quebec: The Laurentian Province*. Toronto: Bell and Cockburn, p.246.

2 Paul Larocque (1976) «Aperçu de la condition ouvrière à Québec (1896-1914)» *Labour / Le travailleur*, pp.122-138.

\$600 par année à l'époque) auraient eu de la difficulté à s'offrir un tel loisir, en admettant qu'ils aient eu le temps libre nécessaire pour le pratiquer.

La question du privilège économique des bénéficiaires des droits de chasse a joué un rôle important dans la manière dont s'est écrite l'histoire du mouvement d'abolition des clubs privés. Mais cette lecture tourne souvent en une sorte de récit de conspiration dans lequel à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle les bien nantis ont manœuvré pour s'approprier le bien public. Or, si les locataires de clubs privés ont pu, soudainement, jouir de territoires immenses à partir des années 1880, c'est que le gouvernement québécois se trouvait dans une situation complexe, tentant de jongler divers intérêts et diverses demandes, mais sans avoir de véritables moyens pour mettre en place des politiques administrées par la fonction publique.

C'est ainsi que convergèrent une série de facteurs qui ouvrirent la porte à la création des clubs. Plus particulièrement, en 1882, deux événements vinrent façonner la stratégie gouvernementale: la tenue du congrès de l'Association forestière américaine à Montréal, et un jugement de la Cour Suprême du Canada reconnaissant que la gestion des eaux intérieures, des lacs et des rivières, était de compétence provinciale. C'est un peu comme si le problème et la solution s'étaient présentés en même temps. D'une part, le congrès de Montréal venait de mettre en évidence l'importance de créer des réserves de bois préservées de la colonisation et, d'autre part, le gouvernement du Québec avait maintenant une ressource fort intéressante à offrir sous la forme de droits d'usufruit sur les lacs et les rivières du territoire qu'il administrait. Pour le secteur dans, et autour, du Parc des Laurentides, sur lequel je me suis davantage attardé, cette conjonction, idée de l'ouverture de l'axe ferroviaire Québec-Lac Saint-Jean entraîna une flambée de création de clubs privés. Pour n'en énumérer que quelques uns, citons Le club des Laurentides créé en 1885, le Stadacona en 1886, le club Métabetchouan en 1888, celui du Lac Balzame en 1887, le Tourilli en 1889, le club Little Saguenay et le club Jacques-Cartier en 1889, le Penn, le club La Roche et le club Montmorency en 1890, et le Triton en 1893. Bref, cette prolifération de contrats locatifs offrant des droits exclusifs de chasse et de pêche sur un territoire répond à une mesure délibérée du gouvernement: on veut protéger, mais sans avoir de ressources à investir dans le projet. Alors on donne le territoire comme s'il s'agissait d'une vente de feu.

Il faudra revenir dans une autre chronique sur les effets qu'a eu cette restructuration administrative du territoire sur les Premières nations qui les occupaient. Je me contenterai ici de noter que l'objectif du gouvernement d'accroître son contrôle sur le territoire à moindre coûts a été largement atteint par la création des clubs privés.

Beckles Willson donne quelques chiffres sur le faible taux de fréquentation de certains clubs, surtout lorsque comparée aux étendues de rivières qui leur étaient allouées: le H.J. Beemer Estate, possédant des droits sur 1000 miles de rivières du bassin versant du lac St-Jean n'avait pas reçu aucun visiteur depuis plusieurs années en 1912; le club Amabilish, titulaire de 150 miles de rivières, ne reçut durant l'été de la même année, que « quelques » pêcheurs pour « quelques jours »; les clubs Nomonteen, Pennsylvania et Trinity, contrôlant à eux trois 700 miles de rivières, n'auraient eu qu'une demi-douzaine de membres chacun; le club Tourville n'aurait reçu qu'une trentaine de visiteurs par saison<sup>3</sup>.

Alors que depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle la chasse et la pêche récréatives dans le parc des Laurentides étaient l'affaire d'un public sélect, la période qui suit la première guerre mondiale verra l'amorce d'une montée importante de l'intérêt porté par le grand public pour les territoires forestiers à proximité des centres urbains. Le parc des Laurentides, en particulier, connaîtra une augmentation sensible de sa fréquentation par le public québécois à partir de cette période. Cette augmentation marquera l'amorce d'un processus graduel de « démocratisation » dans l'utilisation du territoire mû par les demandes de la population. Plusieurs facteurs viendront nourrir ces demandes. L'augmentation démographique de la population, un meilleur accès routier au territoire et le développement d'une culture du loisir au sein du grand public joueront un rôle important dans cette augmentation de la demande<sup>4</sup>. Mais entre la Première et la fin de la Seconde Guerre Mondiale, le public – en commençant par une nouvelle élite intellectuelle canadienne-française – deviendra plus revendicateur à mesure que l'étalement urbain commence à mettre les citoyens en contact avec des territoires contrôlés par les clubs privés. Comme le note Poupart:

3 H. B Willson (1912) *Quebec: The Laurentian Province*. Toronto: Bell and Cockburn, p.246-247.

4 Laverdière 1964:7.

«Les villes s'étendent au fur et à mesure que la population augmente. Les villages se multiplient, ainsi que les stations de villégiature. Résultat: un peu partout au Québec, des clubs privés encerclent villes et villages, privant ainsi la population de chasser et de pêcher dans les lacs et rivières qui se trouvent à leur portée<sup>5</sup>».

Avec la naissance de la classe moyenne au Québec, apparaissent des utilisateurs du territoire qui ne sont pas des ouvriers forestiers ou des colons dépendant du territoire pour leur gagne-pain, et qui ne sont pas, non plus, les utilisateurs bien nantis qui fréquentaient les clubs privés de chasse et de pêche depuis la fin du dix-neuvième siècle. Ce «grand public», ou plus précisément ce public canadien-français grandissant, n'avait eu jusqu'à la première guerre mondiale que peu d'incidence sur la gestion du territoire. Il gagnera cependant constamment en importance au cours du vingtième siècle. Il sera aussi porteur d'un paradigme de la protection de la nature qui détonnera considérablement de celui de la «conservation par le petit nombre» associé aux clubs privés.

La période d'accélération marquée de l'industrialisation du Québec comprise entre le développement du réseau pancanadien de chemins de fer dans les années 1880 et la dépression des années 1930 a engendré des transformations importantes dans la société québécoise. Au cours de cette période charnière, les conditions de vie sont difficiles en raison de la guerre, de la crise économique, des rudes exigences du travail industriel, de même que des problèmes associés à l'urbanisation et à la décomposition des économies rurales traditionnelles<sup>6</sup>. Ces difficultés de la vie urbaine prolétarisée peuvent être vues comme fondatrices d'une certaine «réaction esthétique» face à la vie moderne et d'une vision des espaces forestiers comme un lieu de ressourcement potentiels, auquel tous ont droit<sup>7</sup>.

Il y aurait beaucoup à dire sur la montée de ces revendications populaires. Notons simplement qu'elles étaient généralement fondées sur trois piliers. Le

premier était, comme je l'ai noté au début de ce texte, un argument lié à la différence de classe sociale entre le public et les bénéficiaires des baux de clubs privés. Poupart, parlait alors ni plus ni moins que de l'abolition «de ces droits féodaux qui datent de 1880-1890<sup>8</sup>». Un autre fondement de cet argumentaire est national, les références aux «riches américains», avec encore une fois Poupart qui mène la charge, sont omniprésentes. Les événements d'octobre 70 viendront d'ailleurs renforcer ce discours et inspirer les actions directes du Mouvement pour l'abolition des clubs privés sur les terres de la Couronne (MACPTC) approches par l'action directe. Mais un troisième argument, moins souvent discuté dans la littérature sur le «déclubage» permettra ici de revenir sur les deux visions de la protection de la nature que j'ai évoquées au début du texte. Cet argument est celui qui renverse la conception même du public et de la fréquentation de masse des territoires forestiers.

Alors qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et durant une très grande partie du XX<sup>e</sup> le «public» était perçu comme une menace à l'intégrité des environnements, le mouvement de démocratisation des clubs de chasse et de pêche ouvre la porte à une nouvelle figure du pêcheur et du chasseur. Il n'est plus seulement question ici d'un «nous aussi» dans lequel *l'ensemble* du public aurait accès à des activités qui n'étaient jusque là accessibles qu'à un tout petit nombre, mais il est aussi question de *faire autrement*, de pratiquer la chasse et la pêche d'une manière différente que dans les clubs privés, avec des visées d'éducation à la conservation. Il est alors question de marquer une rupture avec la mentalité de la pêche au trophée régnant dans les clubs privés et d'insérer cette activité dans une logique éducative et de rapprochement avec la nature.

Une citation tirée du mémoire déposé en 1979 par le *Castling Club* de Québec dans le cadre de consultations publiques sur la refonte du Parc des Laurentides illustre bien la manière dont ce nouveau paradigme se présente à la fin des années 70:

5 Poupart H., 1971, *Le scandale des clubs privés de chasse et pêche*, Montréal, Parti pris: 15.

6 John A. Dickson et Brian Young (2003) *Brève histoire socio-économique du Québec*. Montréal: Septentrion.

7 Max Oelschlaeger (1991) *The Idea of Wilderness*. New Haven, CT: Yale University Press. P.112.



*« Notre Club, dans les dernières années, en plus d'enseigner diverses techniques de plein air reliées surtout à la chasse et à la pêche, a tenté de développer chez des milliers de personnes des préoccupations de conservation. C'est donc ce gros bon sens de gens de toutes les classes de la société, qui ont derrière eux plusieurs milliers de jours vécus en forêt, qui va prévaloir tout au long de notre exposé<sup>9</sup> ».*

Si une citation vient sonner le glas de l'idéologie de la conservation par le petit nombre, je proposerais que c'est celle-là. Elle ne repose pas sur la trame héroïque d'une réappropriation dramatique des clubs, repris des mains de riches étrangers. Elle ne revendique même pas l'accès à un privilège. Non, elle invoque plutôt le « gros bon sens » qui naît d'une fréquentation assidue du territoire, de la pratique de la chasse et de la pêche qui se comprend comme un rapport de réciprocité avec la nature, non pas comme une course aux plus belles, ou aux plus nombreuses, prises. Et, peut-être la plus intéressante leçon de toutes : ce passage nous rappelle que ce rapport à la nature peut être appris et développé par la pratique. La conservation par le petit nombre était une solution pragmatique, adaptée aux moyens limités du gouvernement québécois à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mais, au final, nous nous rendons compte qu'elle proposait aussi un paradigme qui reposait sur la crainte du public. La restriction économique et légale de l'accès au territoire était jugée suffisante pour protéger la ressource. La démocratisation des activités de chasse et de pêche nous aurons appris que si ces mesures peuvent permettre de contrôler le petit nombre, l'éducation est la voie de résultats durables pour ceux qui désirent donner un accès équitable à la ressource.



Offrez-vous un séjour au  
*chalet l'Inspiration !*

...tous vos sens seront sollicités...